



**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 18 février 2026

DATE D’AFFICHAGE

Le 18 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L’an deux mille vingt six

Le trois mars à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Eric ANDRE, Delphine FOUQUET, Angélique PLANCHETTE, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Marie CHEVALIER.

EXCUSÉS

Pascale FEGER (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Sylvain BACHELEY (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Jérôme DELISLE (pouvoir à Louis MASSARD), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

ABSENTS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine JOLU

OBJET : Autorisation de programme / crédits de paiement pour la rénovation du complexe sportif de l’Ormeau
Rapporteur : Fanny PIRA

La délibération 24-004 a instauré une autorisation de programme pour l’opération de rénovation des vestiaires du complexe sportif de l’Ormeau.

Le coût actualisé global s’élève à 1 947 451 €TTC. Les crédits de paiement déjà dépensés s’élèvent à 347 451 €.

Pour le budget prévisionnel 2026 :

- le montant des restes à réaliser 2025 est de 766 030.71 €
- il convient d’inscrire les crédits supplémentaires suivants :

CP/Crédits budgétaires	2026	2027
Dépenses prévisionnelles	633 969.29 €	200 000.00 €

Au vu de ces éléments,

Vu l’avis de la commission finances du 16 février 2026,

Le conseil municipal décide à l’unanimité d’approuver l’actualisation de l’autorisation de programme/crédits de paiement pour la rénovation du complexe sportif de l’Ormeau telle que présentée ci-dessus.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203868-20260304-2026_006-DE
en date du 04/03/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026_006



VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.
Yvré l'Évêque, le 04 mars 2026

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Secrétaire de séance

Nadine JOLU

Madame Le Maire,

Damienne FLEURY

